

*The meeting was suspended at 11.50 a.m.
and reconvened at 12.10 p.m.*

The PRESIDENT: I wish to announce informally to the Security Council the results of the first ballot of the General Assembly. Those elected were: Mr. Hsu Mo, China, 48 votes; Badawi Pasha, Egypt, 43 votes, and Mr. Read, Canada, 37 votes, who all obtained the necessary majority in the General Assembly. We know from the results of our own balloting that as far as these three candidates are concerned, the balloting is conclusive.

The General Assembly is at present holding its second ballot, the result of which may or may not be in concurrence with the vote of the Security Council.

The work of the Security Council in this respect is now concluded. Should there be disagreement on the results of the balloting, it will be necessary to call a second meeting to hold an independent ballot. If that meeting should not result in the election of the remaining two candidates, we shall then call a third meeting and have another independent ballot. If the third meeting does not yield any result either, then we may—we are not under any mandate—hold a conference with the representatives of the General Assembly, and then hold another election.

Unless there is any objection, I shall declare the meeting adjourned.

The meeting rose at 12.20 p.m.

THREE HUNDRED AND SEVENTIETH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 22 October 1948, at 3 p.m.*

*President : Mr. Juan Atilio BRAMUGLIA
(Argentina).*

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 370)

1. Adoption of the agenda.
2. Identical notifications, dated 29 September 1948, from the Governments of the French Republic, the United States of America and the United Kingdom to the Secretary-General (S/1020 and S/1020/Add.1).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

La séance est suspendue à 11 h. 50 et reprise à 12 h. 10.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je désire faire connaître officieusement au Conseil de Sécurité le résultat du premier tour de scrutin à l'Assemblée générale. Les trois juges élus sont : M. Hsu Mo (Chine), 48 voix; Badaoui Pacha (Egypte), 43 voix; M. Read (Canada), 37 voix; ils ont obtenu la majorité requise à l'Assemblée générale. Nous savons d'autre part, d'après les résultats obtenus au Conseil de sécurité, que ce vote est décisif, en ce qui concerne ces trois candidats.

L'Assemblée générale procède en ce moment à un deuxième tour de scrutin, dont le résultat pourra concorder ou non avec le résultat obtenu au Conseil de sécurité.

A cet égard, le Conseil a maintenant terminé sa tâche. Si les résultats des deux scrutins ne concordent pas, le Conseil devra tenir une deuxième réunion pour procéder à une nouvelle élection. Dans le cas où cette réunion ne permettrait pas d'élire les deux candidats restant à élire, il faudrait tenir une troisième réunion pour procéder à une autre élection. Si cette troisième réunion ne permet pas d'arriver à un résultat définitif, nous pourrons — quoique nous ne soyons pas tenus de le faire — conférer avec les représentants de l'Assemblée générale et procéder ensuite à une autre élection.

Si personne n'a d'objection à formuler, nous allons lever la séance.

La séance est levée à 12 h. 20.

TROIS-CENT-SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 22 octobre 1948, à 15 heures.*

*Président : M. Juan Atilio BRAMUGLIA
(Argentine).*

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 370)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Notifications identiques faites le 29 septembre 1948 au Secrétaire général par les Gouvernements de la République française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (S/1020 et S/1020/Add.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Continuation of the discussion on the identic notifications, dated 29 September 1948, from the Governments of the French Republic, the United States of America and the United Kingdom to the Secretary-General (S/1020 and S/1020/Add. 1)

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : The Assistant Secretary-General will now read the draft resolution [S/1048] submitted by the delegations of Belgium, Canada, China, Colombia, Syria and Argentina.

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General in charge of Security Council Affairs) : The draft resolution reads as follows :

"The Security Council,

"Having carefully considered the series of events which have led to the present grave situation in Berlin,

"Conscious of the Council's primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and

"Acting in accordance with Article 40 of the Charter in order to prevent an aggravation of the situation in Berlin, in particular, by preparing the way to its settlement,

"Calls upon the four Governments who have responsibilities in Germany and in Berlin as occupying Powers, France, the United Kingdom, the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics :

"(1) To prevent any incident which would be of a nature such as to aggravate the present situation in Berlin ;

"(2) To put into effect, simultaneously, namely on the day of the notification of this resolution to the four Governments concerned, the steps required for the fulfilment of points (a) and (b) which are set forth hereunder :

"(a) Immediate removal by all parties of all restrictions on communications, transport and commerce between Berlin and the Western Zones of Germany and the restrictions on transport and commerce to and from the Soviet Zones of Germany, it being understood that said restrictions are the ones applied by the parties after 1 March 1948 ;

"(b) An immediate meeting of the four Military Governors to arrange for the unification of currency in Berlin on the basis of the German mark of the Soviet Zone. The four Military Governors will fix the conditions for the introduction, circulation and continued use of the German mark of the Soviet Zone, as the sole currency for the whole of Berlin

3. Suite de la discussion sur les notifications identiques faites le 29 septembre 1948 au Secrétaire général par les Gouvernements de la République française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (S/1020 et S/1020/Add. 1)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Le Secrétaire général adjoint va donner lecture du projet de résolution [S/1048] présenté par les délégations de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de la Syrie et de l'Argentine.

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires du Conseil de sécurité) (*traduit de l'anglais*) : Le projet de résolution est ainsi conçu :

« Le Conseil de sécurité,

« Ayant considéré avec soin la série d'événements qui a conduit à la situation grave existant actuellement à Berlin,

« Conscient de ce qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et

« Agissant, conformément à l'Article 40 de la Charte, aux fins d'empêcher l'aggravation de la situation à Berlin, notamment en préparant la voie à son règlement,

« Invite les quatre Gouvernements qui, en tant que Puissances occupantes, détiennent des responsabilités en Allemagne et à Berlin, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques :

« 1) A prévenir tout incident qui serait de nature à aggraver la situation actuelle à Berlin;

« 2) A mettre en œuvre, simultanément, c'est-à-dire le jour de la notification de la présente résolution aux quatre Gouvernements intéressés, les mesures requises pour la réalisation de ce qui est prévu aux points a) et b) énoncés ci-dessous :

« a) Abolition immédiate par toutes les parties de toutes restrictions imposées aux communications, aux transports et au commerce entre Berlin et les zones occidentales de l'Allemagne, ainsi que des restrictions imposées aux transports et au commerce à l'entrée et à la sortie de la zone soviétique d'Allemagne, étant entendu que les restrictions ci-dessus visées sont celles qui ont été appliquées par les parties après le 1^{er} mars 1948 ;

« b) Réunion immédiate des quatre gouverneurs militaires aux fins d'élaborer les arrangements relatifs à l'unification monétaire à Berlin sur la base du mark allemand de la zone soviétique. Les quatre gouverneurs militaires fixeront les conditions dans lesquelles le mark allemand de la zone soviétique sera introduit, circulera et sera désormais utilisé comme la seule monnaie

and arrange for the withdrawal of the Western mark "B";

"All the foregoing to be in accordance with the terms and conditions defined in the joint directive delivered to the four Military Governors in Berlin, agreed upon by the four Governments in Moscow, and issued on 30 August 1948, and to be carried out under the control of the Quadripartite Financial Commission, whose organization, powers and responsibilities are therein described.

"This measure must be totally fulfilled by the date indicated in paragraph (c) ;

"(c) The date referred to in the last part of paragraph (b) shall be 20 November 1948..

"(3) Within ten days following the fulfilment of the measures provided for in section (2), or on such date as is mutually agreed between the four Governments, to reopen the negotiations in the Council of Foreign Ministers on all outstanding problems concerning Germany as a whole."

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : Several meetings of the Security Council have already been devoted to the consideration of the so-called "Berlin question" brought before this body by three of its permanent members, and many *ex officio* conversations have been held among the members of the Council in an endeavour to fulfil what constitutes the primary obligation of that body, the maintenance of international peace and security.

In the course of these meetings and conversations, the Security Council and its members, jointly or individually, have acted in accordance with the purposes and principles of the United Nations, and have attempted to ensure that, in the difficult analysis of the Berlin situation, of which everyone is aware, the promotion, establishment and maintenance of universal peace and the security desired by all human beings should prevail as the ultimate goal of those deliberations.

All the moral efforts and anxious care of the members of the Security Council have been directed unceasingly and unreservedly towards the maintenance of these noble principles.

The task they imposed upon themselves, as a sacred duty, has been fulfilled. The basic principles of the universal doctrine of peace were, and are, and shall continue to be, the plan of work and the basis for action to solve all the points in this historic case which should create new values rather than become a cause of misery and destruction.

The effort has been most noble. The work accomplished so patiently has been to the advantage of all peoples. We are

de toute la ville de Berlin. Ils élaboreront de même les arrangements propres à assurer le retrait du mark occidental B.

"Tout ce qui précède s'effectuera conformément aux termes et conditions définis dans la directive commune adressée aux quatre gouverneurs militaires à Berlin, directive adoptée à Moscou par les quatre Gouvernements et émise le 30 août 1948. Le tout sera exécuté sous le contrôle de la Commission financière quadripartite dont l'organisation, les pouvoirs et les responsabilités sont décrits dans ladite directive.

Cette mesure devra être complètement réalisée à la date fixée au paragraphe c).

"c) La date mentionnée à la dernière partie du paragraphe b) sera le 20 novembre 1948.

"3) Dans les dix jours qui suivront la réalisation des mesures prévues à la section 2), ou à telle date sur laquelle les quatre Gouvernements se seront mis d'accord, à rouvrir les négociations, au Conseil des Ministres des affaires étrangères, sur toutes questions en suspens concernant l'Allemagne dans son ensemble. »

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité a déjà consacré plusieurs séances à l'examen du problème dont il a été saisi par trois de ses membres permanents et qui concerne la « question de Berlin ». En outre, les membres du Conseil se sont maintes fois consultés *ex officio* afin de rechercher comment le Conseil pourra s'acquitter de sa tâche essentielle, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Tant au cours des séances que pendant ces conversations, le Conseil de sécurité et ses membres, agissant, soit de concert, soit séparément, se sont conformés aux buts et aux principes de l'Organisation. Au cours de l'examen délicat de la situation de Berlin, situation connue de tous, ils se sont efforcés de ne pas oublier que leur seul objectif est de favoriser et d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales que réclament tous les êtres humains.

Les membres du Conseil de sécurité ont mis constamment et sans réserve toutes leurs forces spirituelles et tout leur zèle au service de ces grands et nobles principes.

La tâche rigoureuse qu'ils se sont imposée est achevée. Ce sont les principes essentiels de la théorie universelle de la paix qui ont guidé et guideront toujours l'action et les efforts entrepris pour permettre de résoudre tous les cas que pourrait présenter ce problème historique qui doit constituer un élément de progrès, plutôt qu'une cause de destruction et de malheur.

Ce fut une noble tentative. Le travail que la patience a permis de mener à bien a été salutaire pour tous. Nous sommes en train

creating an atmosphere of conciliation and I believe that everyone has the desire and the duty to collaborate unreservedly.

We are about to take decisions, harmonious decisions worked out in the cause of that understanding which must be reached for the good of all the peoples of the world. No one will fail to realize the deep sense of responsibility felt by each member of the Security Council to respond with positive action to the longing for peace which prevails throughout the world; that is the only voice which humanity and its rulers want to hear.

We have reached this stage, with full and fervent faith, encouraged by the creative force of peace, conscious of the fact that the world can be guided towards a better destiny.

Considerable thought was given before we undertook the serious responsibility of finding a solution to a difficult problem of an international, political character, which might well, because of its complex ramifications, obstruct the road to a clear understanding, reached without dissimulation or deceit.

The methods used in the examination of the question, the application of logical reasoning, as well as the appreciation of the importance of a level-headed attitude in appraising and settling the matter, formed part of the wisdom shown by the representatives who were anxious that impartiality and justice should be the prevailing notes in the consideration of this problem.

In that way, the international solution of this tense and serious question, which has been discussed throughout the world, speculated upon in the secret laboratories of those who sow the seeds of discord, as well as blessed by those who prayed for a miraculous understanding, allows us to see that peace and justice can not only co-exist, but that they merge into one when men prepare to work together as brothers, with and for their fellow men.

We have reached solutions which spring from considerations of what is right, and from the moral reasons born of the spirit. A formula of that kind would in no way limit the natural development of nations. The solution which has been found embodies in itself the universal hopes of peace. It is inspired by the legitimate desire to promote the well-being of the human race.

Perhaps the question could be asked: is the formula which resulted from those consultations a just one? Has each of the parties to the dispute, defending what they consider to be their right, been the subject of a just evaluation?

Those questions were answered by the will to reach an understanding. Dedicated as we were, with zeal, with high emotion, to our purpose of seeking a definitive solu-

de créer un climat de conciliation et je crois que tous veulent et doivent collaborer de bonne foi.

Nous devons maintenant prendre des décisions, décisions harmonieuses, élaborées dans le but d'atteindre cette compréhension mutuelle qu'il faut réaliser pour le plus grand bien de tous les peuples. Personne ne peut être insensible au sens profond de la responsabilité qui pousse les membres du Conseil à répondre par des actes concrets au besoin de paix qui se manifeste dans le monde; l'humanité et ceux qui la dirigent ne veulent entendre que ce langage.

Nous avons abordé cette phase de nos travaux avec une foi ardente et totale, stimulés par la force créatrice de la paix, sachant aussi que l'on peut donner au monde un avenir meilleur.

En présence de la responsabilité à assumer, nous avons longuement réfléchi à la solution difficile que nous devons apporter à ce différend de caractère politique et international qui, par sa complexité, risque de faire obstacle aux tentatives faites en vue de parvenir, sans détours et sans méfiance, à une entente honnête.

La manière dont la question a été étudiée et analysée, la recherche d'une solution à laquelle les passions fussent étrangères, ont témoigné de la sagesse des représentants qui ont voulu montrer que la question était examinée en toute impartialité et en toute justice.

Ainsi, le règlement international de cette situation grave et tendue, commenté par tous, débattu dans les officines secrètes de ceux qui sèment la discorde, bénit par tous ceux qui invoquent une entente miraculeuse, laisse apparaître que la paix et la justice peuvent non seulement coexister, mais encore se confondre dans la mesure où les hommes seront résolus à travailler fraternellement pour leurs semblables et en collaboration avec eux.

Nous sommes parvenus à des solutions fondées sur le droit et sur des raisons que l'esprit trouve dans la morale. Une telle formule ne soumettra les peuples à aucune contrainte. La solution que nous proposons renferme en elle tous les espoirs d'une paix universelle. Elle fut inspirée par le désir légitime d'assurer le bien-être de l'humanité.

On pourra peut-être se demander si cette formule élaborée à l'issue des consultations est équitable; on pourra se demander si l'on a traité les parties à la controverse avec justice, et préservé ce qu'elles estiment être leur juste droit.

La volonté de parvenir à une entente a répondu à ces questions. Nous nous sommes consacrés avec ardeur, avec exaltation, à la recherche d'une solution définitive, si bien

tion, obstacles ceased to be obstacles. In the task of seeing, hearing, feeling and reasoning, the work was carried out with goodwill and without rancour. This is a new vision of the future, when we endeavour to suppress violent rivalries, in order that we may see clearly in the matter of the feelings, excessively distorted by events, which, while attempting to establish supremacy, destroy human solidarity.

The question before us is the strengthening of solidarity among nations. This was the desire of the Security Council when it proposed the parties should meet and discuss a compromise on a reasonable, just and dignified basis.

The same respect in which man is held should be applied to nations. The peoples of the world cannot live in discord and in rancour. For that reason, we have sought a solution which would remove artificial antagonisms in international affairs.

We are seeking an understanding which is not the result of a generalization of abstract, legal principles and cold, diplomatic procedure. For this reason, we have gone to the pure sources of trust, reason, sincerity and feeling, and we have been untiring, constant and arduous in our search for a solution.

A strong determination impelled our work, and brought us to the very root of the problem, which we attempted to solve through logical analyses. Thus arose the decision to trust in the intelligence of the parties, whose political dispute is within the confines of a city, so that, by the use of reason and not of force, they themselves might obtain the fulfilment of their agreements, which would strengthen their confidence in their relations with each other and their faithfulness to contractual obligations.

These considerations which constitute a forgotten doctrine must be borne in mind. Belief in reciprocal loyalty is strengthened by faithfulness in the fulfilment of obligations.

The conduct of the Security Council in this exceptional moment in the history of the United Nations—which is also the history of the world—is strengthened by its moral authority. The feeling of confidence which it inspires is based on that of the nations which form the Organization. From them arise its mandate, its inspiration, its solid respect for the peoples of the world, its moral and universal concept of justice.

Only this international justice, thus conceived and practiced in the form of reciprocal co-operation, can bring us closer to the true path of history of the nations

que les difficultés se sont évanouies. Nous nous sommes efforcés de voir, d'entendre, de sentir et de penser avec bienveillance et sans haine. C'est un nouvel avenir qui s'offrira à nous lorsque nous aurons supprimé les antagonismes violents, dégageant ainsi la vraie valeur de ces sentiments exacerbés par des événements qui, sous la pression d'une volonté de suprématie, risquent de détruire la solidarité humaine.

Il importe de renforcer la solidarité entre les peuples. Tel a été le but du Conseil de sécurité lorsqu'il a recommandé aux parties d'en venir à une solution de compromis raisonnable, juste et digne.

Le respect de la personne humaine doit valoir également pour les nations; les peuples ne peuvent pas vivre dans la discorde, ni contrairement aux lois de la société. Aussi avons-nous recherché une formule propre à éliminer les antagonismes arbitraires d'une portée internationale.

Nous voulons que prévale une compréhension qui ne résulte pas d'une généralisation de principes juridiques abstraits et d'un pacifisme diplomatique appliqués sans trop de méthode. Nous avons donc eu recours aux ressources saines de la confiance, de la raison, de la sincérité, de la sensibilité, et c'est pourquoi nous avons, inlassablement et avec ardeur, recherché une solution.

La détermination qui a toujours guidé nos travaux nous a portés jusqu'au cœur même du problème, et, dans cet état d'esprit, nous avons procédé aux analyses les plus logiques. C'est ainsi que nous avons décidé de nous en remettre à l'intelligence des parties dont le différend politique se concentre sur le territoire d'une ville, afin qu'elles tentent d'elles-mêmes par la raison et non par la force d'honorer leurs obligations respectives, d'entretenir leurs relations dans une confiance plus grande et dans le respect de leurs engagements contractuels.

Il ne faut pas oublier ces principes de conduite qui constituent une doctrine tombée en désuétude. La confiance mutuelle se nourrit du respect des obligations.

L'attitude du Conseil de sécurité en cet instant critique de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, qui est à la fois celle du monde, est garantie par l'autorité morale de cet organe. La confiance qu'il suscite est celle des Etats Membres de l'Organisation. De ces Etats, il détient son mandat; ce sont eux qui lui ont donné sa détermination, son respect pour tous les peuples et sa conception morale et universelle de la justice.

Ce n'est qu'en respectant cette justice internationale, ainsi conçue et mise en pratique sous la forme d'une coopération mutuelle, que nous nous rapprocherons de

which will be truly reached when those nations have attained universal well-being.

The representatives in the Security Council wish for a stable peace on an international plane. The peoples of the world also want this. The same aspiration animates all the Member States of the United Nations. How, then, were we not to search zealously for the correct solution of the international equation among the different and opposing factors of the contingent evaluations confronting each other?

Much has been said concerning prestige. But can anyone lose prestige when seeking to live in peace with his neighbours? Is the maintenance of prestige incompatible with peace? In reality, true prestige is founded on knowledge, respect, understanding, equanimity, and on the noble manifestations of solidarity.

We have thus arrived at a solution characterized by simultaneous obligations for both parties. We have pointed out that all parties should remove existing restrictions, and we have imposed, equally and simultaneously, the principle of the unification and immediate introduction into Berlin of the German mark of the Soviet Zone, and the meeting of the Military Commanders of the four parties to put this into practice before 20 November 1948.

Equality in the proportions of a solution, or if you prefer, international distributive justice, applied to situations which might appear insoluble, has opened a road leading us to a solution which should be fruitful.

We think that the discouraging resistance of those who believe in universal insecurity should be conquered. That same faith in the results to be achieved, if this trust is built on confidence, is the best defence of international peace.

The resolution it is suggested should be put into practice to guarantee juridical security, contains progressive aims and tends to create a favourable atmosphere for work and understanding, permitting a natural return to normal industry of all peoples, easily perturbed by these periods of instability, uncertainty and unrest, which lead men from a state of expectation to one of indecision, and from indecision to war.

We are on the road to consolidating peace in our search for international security. This is not a chimerical prospect. It is the result of the application of the

la vraie loi de l'évolution historique des peuples à laquelle nous pourrons pleinement nous conformer lorsque le bien-être de ces peuples sera assuré.

Les membres du Conseil de sécurité veulent assurer l' stabilité internationale par des moyens pacifiques. Les pays qu'ils représentent le veulent aussi. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont les mêmes aspirations. Comment pourrions-nous, dans ces conditions, ne pas rechercher avec zèle la vraie solution du problème international parmi les diverses formules contradictoires issues de conceptions opposées ?

On a beaucoup parlé de prestige. Pourrait-on donc le perdre en aspirant à une coexistence pacifique ? Le maintien de ce prestige serait-il incompatible avec celui de la paix ? En réalité, le vrai prestige se fonde sur la connaissance, la compréhension et le respect mutuels, sur l'égalité d'âme et sur les nobles manifestations de la solidarité.

Nous avons ainsi abouti à une solution qui comporte l'application de mesures simultanées par les deux parties. Nous avons indiqué que toutes les parties en cause doivent lever les restrictions existantes. Nous avons imposé également le principe de l'unification; à cet effet, nous avons demandé que le mark allemand de la zone soviétique soit immédiatement considéré comme la monnaie légale de Berlin et que les commandants militaires des quatre secteurs se réunissent en vue de mettre ce principe en application avant le 20 novembre de cette année.

La contribution de chacun à l'obtention d'un résultat ou, si l'on préfère, la justice distributive internationale, appliquée à des situations qui paraissaient insolubles, nous ont ouvert le chemin qui nous mènera à un résultat fécond.

Nous pensons qu'il faut vaincre les résistances décourageantes de ceux qui tablent sur l'insécurité universelle. Une confiance égale dans les résultats à atteindre, si elle est empreinte de sérénité, est le meilleur moyen de défendre la paix internationale.

La résolution que nous conseillons de mettre en œuvre, pour garantir la sécurité juridique, vise à des fins de progrès et tend à créer un climat favorable de compréhension et de travail. Elle permettra à tous les peuples de revenir peu à peu à un labeur normal et d'éliminer cet état d'instabilité, d'inquiétude et d'incertitude qui mène de l'expectative à l'indécision et de l'indécision à la guerre.

Ce que nous voulons, c'est assurer la sécurité internationale et renforcer la paix. Ce n'est pas là une perspective illusoire. C'est le résultat de l'application des prin-

moral principles governing harmonious co-existence. A progressive and fitting practice of these principles will accustom us to make good use of our intelligence and to solve our problems by the application of logical reasoning.

"Only a constructive peace can save humanity ; never war, which destroys all material, spiritual and moral values."

We should not be prejudiced. We know that we are standing before history, working for the harmonious co-existence of nations and for the common well-being. This is our aspiration in submitting the resolution for the consideration of the Security Council. We hope that the results will confirm the deep desires for peace of all the industrious masses of the common people of the world.

Mr. TSIANG (China) : After the noble and eloquent statement made by the President regarding this draft resolution and the work of the six delegations under his leadership, it is unnecessary for me to make a long statement. In fact, it appears to me that there remains very little to be added. We have worked together loyally, with a single purpose, which is also a very simple purpose, namely, to relieve the tension and to prepare the way for an eventual settlement. Although our purpose is single and simple, nevertheless, there may be some critics who will criticize us for not doing enough ; others may criticize us for doing too much. Those who would like to see us attempt more might think it strange that we have omitted any reference to responsibility as to past events, or any reference to other important questions, such as currency reform, political organization and reparations.

To such critics I would say, in the first place, that if we take good care of the present and the future, there will be time to consider the responsibilities as to past events.

Then I should add that if we succeed in preparing the way for an eventual settlement, it will be found that other questions will become easier to solve. Indirectly, at least, we would thereby have made a contribution toward the settlement of other questions.

There might be critics who think that we have gone too far. During the brief post-war period no crisis has shocked the world so deeply as the recent events in Berlin. A wave of fear has swept over the face of the globe. People everywhere have been asking—some in loud tones, some in whis-

cipes moraux qui permettent la vie en commun. En nous conformant toujours davantage à ces principes, nous en viendrons à faire bon usage de notre intelligence et à nous livrer à une étude raisonnée des problèmes.

« L'humanité ne peut être sauvée que par une paix constructive ; en aucun cas elle ne pourrait être sauvée par la guerre, destructrice de toutes les valeurs matérielles, spirituelles et morales ».

Nous devons nous abstenir de tout préjugé. Travaillant pour la coexistence harmonieuse des peuples et pour le bien-être commun, nous savons que l'histoire a les yeux fixés sur nous. La résolution proposée au Conseil de sécurité prouve que nous aspirons à cet idéal. Nous espérons qu'elle aboutira à des résultats qui affermiront le profond désir de paix dont sont animées toutes les masses populaires et laborieuses du monde.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Après le noble et éloquent discours du Président au sujet de ce projet de résolution, et des travaux accomplis sous sa direction par les six délégations, il est inutile que je fasse une longue déclaration. En fait, il ne reste pas grand'chose à dire. Nous avons travaillé ensemble, animés d'un esprit de loyauté, n'ayant en vue qu'un seul but, très simple, celui d'amener une détente de la situation et de préparer la voie à un règlement définitif de la question. Bien que nous n'ayons poursuivi qu'un seul but, un but fort simple, il peut se trouver des critiques pour nous reprocher de ne pas avoir fait assez ; d'autres peuvent nous accuser d'avoir fait trop. Ceux qui aimeraient nous voir faire davantage trouvent étrange que nous ayons omis toute allusion à la responsabilité des événements passés, ou à d'autres questions importantes telles que la réforme monétaire, l'organisation politique et les réparations.

Pour répondre à ces critiques, je commencerai par dire que si nous apportons une réponse aux questions du présent et de l'avenir, nous aurons le temps d'étudier les responsabilités en ce qui concerne les événements passés.

J'ajouterais que si nous réussissons à préparer la voie à un règlement définitif, on s'apercevra que les autres points en litige seront beaucoup plus faciles à régler. Nous aurons ainsi, tout au moins indirectement, contribué à résoudre les questions en suspens.

Il peut se trouver des critiques pour penser que nous sommes allés trop loin. Pendant la brève période de l'après-guerre, aucune crise n'a ébranlé aussi profondément le monde que les récents événements de Berlin. Une vague de frayeur a parcouru toute la surface du globe. Partout,

pers and some silently in their hearts—the ugliest of all questions : will there be war ?

The Charter laid upon the Security Council the primary responsibility for the maintenance of international peace and security. In the face of such a situation, if the Security Council tried to evade any part of that responsibility it would be tantamount to abdication ; and that, in turn, would be a serious blow to the whole organization of peace and to the hopes of mankind. We could not have tried to do less.

The terms of the draft resolution are, in my opinion, quite clear and do not need any explanation. The draft resolution is a fair resolution. I submit that this draft resolution embodies a formula for peace with honour for every country. If this draft resolution were to be accepted unanimously by the Security Council, it might well turn out to be a decisive event in the history of the United Nations and in the history of the world.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : In the elaborate statement which the President has submitted to us, he has interpreted very correctly the feelings and sentiments of the group of six States which consider themselves neutral in this matter. Yet, in relation to this case, I do not consider that there can be any neutrality ; we cannot consider ourselves neutral because we are here representing Member States and we have a responsibility, it seems to me, to do our best for the maintenance of international peace and security. Therefore, if international peace and security were in any way threatened or violated, the catastrophe would not be limited to those who would be directly engaged in it, but it would perhaps overwhelm the whole world and no State would be able to remain out of the conflict and danger.

When we first received this complaint from the three great Powers I was rather frightened ; but when we began to discuss the matter and study it thoroughly, the situation then appeared to me easier and much less serious than I had at first thought. I found, and the group of six nations found, that an agreement in effect was reached on the important points of the matter, that the restrictions would be removed and that the currency would be replaced in some form, the only difference being in the way in which one currency should be substituted for the other. We thought that the dispute was a very insignificant one, and that the great Powers, the permanent members of the Security Council, who are essentially responsible for the maintenance of peace and security,

les gens ont posé la plus redoutable des questions — les uns à voix haute, les autres en chuchotant, quelques-uns silencieusement dans le profond de leur cœur : la guerre aura-t-elle lieu ?

Aux termes de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Dans ces circonstances, si le Conseil de sécurité essayait d'esquiver une partie de cette responsabilité, cela équivaudrait à une abdication, et ce serait un coup sérieux porté à toute l'organisation de la paix, et aux espoirs de l'humanité. Nous ne pouvions essayer de faire moins que ce que nous avons fait.

Les termes du projet de résolution sont, à mon avis, parfaitement clairs et n'appellent aucune explication. Ce projet de résolution est raisonnable. J'ose dire qu'il contient une formule de paix qui laisse intact l'honneur de chacun des pays. Si ce projet de résolution ralliait l'unanimité au Conseil de sécurité, ce pourrait bien être un événement décisif dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et dans l'histoire du monde.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Le discours très complet que vient de prononcer le Président traduit très fidèlement les sentiments qui animent le groupe des six Etats qui se considèrent neutres en cette affaire. Cependant, je n'estime pas qu'il puisse y avoir de neutralité ; nous ne pouvons nous considérer neutres, parce que nous représentons ici des Etats Membres et que nous avons, semble-t-il, la responsabilité de faire de notre mieux pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Aussi, si la paix et la sécurité internationales étaient menacées ou violées de quelque façon que ce soit, la catastrophe ne serait pas limitée à ceux qui y seraient impliqués directement, mais peut-être bouleverserait-elle le monde entier, et aucun Etat ne serait en mesure de demeurer en dehors du conflit et à l'abri du danger.

Quand nous avons reçu la plainte des trois grandes Puissances, j'étais assez effrayé, mais lorsque nous avons commencé à discuter de la question et à l'étudier à fond, la situation m'est alors apparue moins tendue et beaucoup moins grave que je ne l'avais pensé tout d'abord. Je me suis aperçu — et avec moi le groupe des six nations — que l'on était arrivé à un accord sur les points importants de la question, que les restrictions seraient levées et que la monnaie serait remplacée d'une certaine façon, le seul différend résidant dans les modalités selon lesquelles s'opérerait la substitution d'une monnaie à l'autre. Nous avons pensé que le différend était très peu important et que les grandes Puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont la responsabilité

would not expose themselves and the whole world to the danger of war on account of these modalities which ought to be settled very easily.

In fact, on 30 August, a provisional agreement for the settlement of these matters had been made between the great Powers concerned. Thus we found that the matter was an easy one ; we were optimistic and entertained the hope that there would be no difficulty in finding a peaceful and friendly solution. We are certain that the so-called blockade, these restrictions, are not meant by the USSR as an objective to be attained and achieved ; they might be means to some other ends, for the final solution of the problem of Germany. The resolution which we have agreed upon and which we have submitted today to the Security Council, also prepares the way for the final solution of the problem of Germany.

In the last paragraph of the resolution, the four Governments are called upon to re-open negotiations very soon in the Council of Foreign Ministers in order to begin the negotiations for the final solution of the problem ; they are called upon to establish certain definite agreements on the position of Germany and Central Europe. This problem also ought to be solved, because the war has now been over for a long time and the world is waiting for the peace treaty and for the final solution of the problem concerning the belligerents of the last war, in order that we may achieve the other objectives with which the Security Council and the United Nations are being kept busy : the objectives to be reached in connexion with atomic energy, disarmament and other matters which however require, as a preliminary, the settlement of this problem.

At this stage, we all hope—and it is a real hope—that the representatives of the great Powers and their Governments will give satisfaction to the Security Council and to the whole world by adopting this draft resolution and thus preparing the way in a friendly manner for the finding of a final solution to this existing dispute. We hope that this dispute will be settled very soon so that the world may resume its tranquillity and its security, a tranquillity and security based on a firm foundation.

We all appreciate the efforts that have been made by the President of the Security Council during the conferences which have been held in the last fortnight and which have achieved this result that, we hope, will bring happiness to everyone of us and to the whole world.

principale du maintien de la paix et de la sécurité, n'allaient pas s'exposer, et exposer le monde entier, aux dangers d'une guerre, à cause de ces modalités si faciles à régler.

En fait, le 30 août, un accord provisoire en vue du règlement de ces questions avait été conclu entre les grandes Puissances intéressées, ce pour quoi le problème nous semblait aisément résoudre ; nous étions optimistes et nourrissions l'espoir qu'il ne serait pas difficile de trouver une solution amiable et pacifique. Nous sommes certains que l'URSS ne considère pas le blocus, ce qu'on appelle le blocus, c'est-à-dire les restrictions, comme un objectif en soi, qu'il convient de poursuivre et d'atteindre ; ces restrictions peuvent être appliquées à d'autres fins, en vue d'apporter une solution définitive au problème allemand. La résolution à laquelle nous nous sommes ralliés et que nous avons soumise aujourd'hui au Conseil de sécurité, prépare également la voie à une solution définitive du problème de l'Allemagne.

Au dernier paragraphe de la résolution, les quatre Gouvernements sont invités à reprendre très prochainement les pourparlers au Conseil des Ministres des affaires étrangères afin d'entamer les négociations en vue d'un règlement définitif du problème. Ils sont invités à conclure certains accords précis relatifs à la situation de l'Allemagne et de l'Europe centrale. Ce problème doit, lui aussi, être résolu, car beaucoup de temps s'est écoulé depuis la fin de la guerre, et le monde attend la conclusion du traité de paix et une solution définitive des problèmes qui se posent aux anciens belligérants de la dernière guerre ; alors seulement nous pourrons atteindre les autres objectifs dont se préoccupent le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies : ceux qui ont trait à l'énergie atomique, au désarmement et aux autres questions pour lesquelles le règlement de ce problème constitue la condition préalable et indispensable.

Pour l'instant, nous espérons tous — et c'est un espoir sincère — que les représentants des grandes Puissances et leurs Gouvernements donneront au Conseil de sécurité et au monde entier la satisfaction d'adopter ce projet de résolution et qu'ainsi, dans un esprit amical, ils aideront à trouver une solution définitive à ce différend. Nous espérons que celui-ci sera promptement réglé, afin que le monde puisse retrouver sa tranquillité et sa sécurité, une tranquillité et une sécurité fermement assurées.

Nous apprécions les efforts déployés par le Président du Conseil de sécurité au cours des conférences qui ont été tenues pendant la dernière quinzaine, et qui ont abouti à cette résolution ; nous espérons que c'est le prélude d'une ère heureuse pour chacun de nous et pour le monde entier.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*) : I, too, should like to pay a tribute to the efforts the President has made to reach a satisfactory solution to the critical problem that is before the Security Council. Day after day we have had an opportunity to see and appreciate his work. No one could have approached the task with more patience, with greater objectivity or with a finer sense of fairness.

Although there are many disquieting aspects of the matter submitted to us, there is nevertheless one ground for hope. All four of the Powers concerned have shown themselves willing to settle the questions at issue by means of negotiations, to be carried on particularly through the Council of Foreign Ministers, a body which they have themselves set up. The six members of the Council who are trying to aid the four Powers to settle their disputes have pinned their hopes on that one fact. The chief purpose of their efforts was to remove all obstacles to the renewal of negotiations. That is the essential aim of the draft resolution they are submitting to the Council.

The authors of the proposal thought the Council would be failing to carry out one of its primary responsibilities if it did not, first and foremost, endeavour to prevent any aggravation of the situation. The draft resolution tried to obtain that end by provisions of two kinds. The first calls upon the four Governments to prevent, in a general way, any incident which might lead to a deterioration of the situation ; the second invites the Powers to take concrete measures simultaneously in order to prepare the way for a settlement.

Such measures are, first, the abolition of restrictions on communications, transport and commerce and secondly, a meeting of the Military Governors with a view to determining what should be done to bring about a unified currency in Berlin. Once that end has been achieved, the Council of Foreign Ministers would renew negotiations on problems concerning Germany as a whole.

Such a resolution seems to us both reasonable and judicious. It safeguards basic principles and it opens the way for a settlement of the issues. It should be acceptable to every State that respects the principles of the Charter.

The Belgian delegation did not hesitate to support the resolution or to join with those delegations which presented it to the Council. After having given due consideration to the provisions of the resolution, it is certain that the Powers concerned will be able to agree to it.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique) : Je voudrais, moi aussi, rendre hommage aux efforts que vous avez accomplis, Monsieur le Président, pour arriver à une solution satisfaisante du grave problème posé devant le Conseil de sécurité. Nous en avons été les témoins quotidiens. Nul n'aurait pu apporter, dans l'accomplissement de cette tâche, une plus grande patience, une plus grande objectivité, un plus grand sens de l'équité.

Si l'affaire qui nous a été soumise présente bien des aspects inquiétants, elle offre, cependant, un motif de confiance. Les Puissances intéressées se montrent toutes les quatre disposées à régler les questions qui les divisent par voie de négociations, notamment par l'entremise de l'organe qu'elles ont créé : le Conseil des ministres des affaires étrangères. C'est à cet élément que les six membres du Conseil, dans leurs efforts pour aider les quatre Puissances à régler leur différend, ont accroché leurs espoirs. Leurs efforts ont principalement eu pour objet de lever les obstacles à la reprise des négociations. Tel est le but essentiel du projet de résolution qu'ils soumettent au Conseil.

Les auteurs de la proposition ont estimé que le Conseil faillirait à son devoir le plus certain s'il ne se préoccupait pas, avant tout, d'empêcher l'aggravation de la situation. Le projet de résolution tend à ce résultat par deux ordres de dispositions. Dans les premières, les quatre Gouvernements sont appelés à prévenir, d'une manière générale, tout incident, qui, en raison de sa nature, serait susceptible d'aggraver la situation. Dans les secondes, ils sont invités à préparer la voie à un règlement par des mesures concrètes à prendre simultanément.

Ces mesures sont, d'une part, l'abolition des restrictions imposées aux communications, aux transports et au commerce ; d'autre part, une réunion des Gouverneurs militaires, ayant pour objet la détermination des dispositions propres à réaliser l'unification monétaire à Berlin. Ce résultat atteint, le Conseil des ministres des affaires étrangères reprendrait les négociations sur les problèmes concernant l'Allemagne en général.

Une semblable résolution nous apparaît judicieuse et raisonnable. Elle sauvegarde les principes essentiels et ouvre la voie au règlement des affaires en litige. Elle nous paraît pouvoir être acceptée par tout Etat respectueux des règles de notre Charte.

La délégation belge n'a pas hésité à souscrire à cette résolution, ni à se joindre aux autres délégations qui l'ont présentée au Conseil. Elle est convaincue qu'après avoir pesé les termes de cette proposition, toutes les Puissances intéressées y donneront leur approbation.

General MCNAUGHTON (Canada) : The resolution which stands in the name of six members of this Council, including Canada, is the result of most careful and detailed consideration under the leadership of the President. All of us who have been concerned with it are deeply indebted to the President for the great inspiration which he has given us in this task.

When the Security Council was required, in accordance with its responsibilities under the Charter, to give consideration to the difficult, dangerous and critical situation which had arisen in Berlin, we realized that, in dealing with a question of such magnitude and one full of the most serious hazards for the future peace of the world, it was our duty to examine all the issues in the light of the most complete information which we could secure from all the parties. After that, it would be our duty to review all these facts in a sober, careful and constructive manner.

The question before the Security Council was far too grave to risk any premature decision, and so we took due time. We have obtained the facts ; we have studied them, and we now bring before this Council a draft resolution which offers to all four parties the possibility of resuming negotiations on a hopeful and equitable basis, free from the pressure of the restrictions which have hung over previous discussions.

The Canadian delegation believes that the draft resolution which is now placed before the Security Council points the way to a proper solution. The representatives on the Security Council of these six nations of widely differing customs and traditions have been able to agree together on this matter, and we confidently commend this draft resolution to all the parties. We hope it will command their consent and so lead to a settlement not only of the particular situation with which the Security Council is especially concerned, but also it is our hope that the acceptance of this draft resolution will start a far-reaching process for the reconciliation of many other stubborn issues which need to be solved in the interests of the peace and of the well-being of all the nations of the world.

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) (*translated from Spanish*) : The Colombian delegation has collaborated with the utmost goodwill in the preparation of the draft resolution which the Security Council has

Le général MCNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : La résolution qui a été présentée au nom de six membres de ce Conseil, dont le Canada, est l'aboutissement d'une étude approfondie et des plus attentives, qui fut menée sous la direction de notre Président. Tous ceux d'entre nous qui y ont participé lui sont profondément reconnaissants de la belle ardeur avec laquelle il s'est consacré à cette tâche.

Lorsque le Conseil de sécurité a été appelé, conformément aux responsabilités qu'il assume aux termes de la Charte, à étudier la situation difficile, dangereuse et critique qui s'est créée à Berlin, nous avons compris que pour traiter une question d'une telle envergure, grosse des périls les plus graves pour l'avenir de la paix du monde, il était de notre devoir d'examiner tous les points en litige à la lumière des renseignements les plus complets qu'il nous était possible d'obtenir de toutes les parties en cause. Après quoi, il nous incomberait d'examiner à nouveau tous les faits dans un esprit constructif, avec soin et prudence.

La question soumise au Conseil de sécurité était beaucoup plus grave pour que nous puissions risquer une décision prématuée, aussi n'avons-nous pas voulu nous hâter. Nous avons obtenu les renseignements nécessaires sur les faits, nous les avons étudiés, et nous apportons maintenant au Conseil un projet de résolution qui offre à chacune des quatre parties la possibilité de reprendre les négociations sur une base équitable et qui laisse place à l'espoir, puisque la contrainte qu'exerçaient les restrictions ne pèsera plus sur les discussions.

La délégation canadienne estime que le projet de résolution actuellement soumis au Conseil de sécurité ouvre la voie vers une solution équitable. Les représentants des six nations au Conseil de sécurité — et il s'agit de nations dont les coutumes et les traditions sont très diverses — ont pu arriver à un accord sur cette question, et c'est avec confiance que nous recommandons aux parties en cause ce projet de résolution. Nous espérons qu'il emportera leur adhésion et que se trouvera ainsi réglée la situation qui retient actuellement l'attention du Conseil ; nous espérons aussi que l'adoption de ce projet de résolution marquera le début d'une méthode très générale en vue de l'ajustement d'autres questions particulièrement difficiles à régler, auxquelles pourtant il faut apporter une solution dans l'intérêt de la paix et de la prospérité de toutes les nations du monde.

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*) : La délégation de la Colombie a contribué avec le maximum de bonne volonté à préparer le projet de résolution qu'étudie aujourd'hui le Conseil de

under consideration today and wishes to express its most hearty support of that resolution.

In doing this, we are merely being consistent with the uninterrupted tradition of our country in international politics. Colombia has always advocated the legal solution of international conflicts and the outlawing of the use of force in the solution of all disputes. All its disputes have been solved by judicial means. Moreover, Colombia has proposed, in the Inter-American Conference, the drafting of a legal statute which in all cases would outlaw the use of force in the solution of conflicts and would always direct those conflicts through legal channels.

When my country signed the Charter of the United Nations at San Francisco, it was fully aware of the responsibility which it was undertaking and the obligations which the Charter imposed ; and it has always kept the resolve to fulfil faithfully each and every one of the provisions of the Charter. But it considers that all the Articles of our Charter should be interpreted in the light of the well-chosen words in the Preamble which represent the true and basic aim of the United Nations, namely : " To save succeeding generations from the scourge of war, which twice in our lifetime has brought untold sorrow to mankind, and... to practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours, and... to ensure, by the acceptance of principles and the institution of methods, that armed force shall not be used, save in the common interest. "

Because the Colombian delegation considers that the resolution which we have presented to the Security Council is clearly inspired by these principles and that it bears the seal of impartiality and does not seek to achieve other aims than equity and justice, that delegation wishes to give the resolution its hearty support.

Furthermore, my delegation has the utmost confidence that the four great Powers who bear the responsibility for the administration of the city of Berlin, and who also have the primary responsibility in the maintenance of peace, will share, as I am sure they do share, the conciliatory spirit which animated the six delegations submitting the resolution, and that they too, like those six countries, have a great desire for and interest in the preservation of peace. For these reasons, therefore, my delegation believes that they will co-operate in obtaining the greatest possible success for this resolution, and will carry out its provisions to the fullest extent.

I do not wish to close without again extending to the Foreign Minister of Argen-

sécurité ; elle tient à appuyer énergiquement cette résolution.

En procédant ainsi, la délégation de la Colombie ne fait que se conformer à la tradition ininterrompue de la politique internationale du pays qu'elle représente. La Colombie a toujours proposé de résoudre les conflits internationaux par voie de règlement judiciaire et de proscrire le recours à la force. Elle a mis fin à tous ses litiges par la voie judiciaire ; d'autre part, elle a préconisé, à la Conférence panaméricaine, la rédaction d'un statut juridique qui éviterait dans tous les cas le recours à la force pour la solution des conflits et obligerait à résoudre ces derniers par voie de règlement judiciaire.

En signant, à San-Francisco, la Charte des Nations Unies, mon pays s'est rendu exactement compte de la responsabilité qu'il assumait et des obligations que cette Charte lui imposait ; il a toujours été résolu à se conformer fidèlement aux dispositions de la Charte, qu'elles fussent prises isolément ou dans leur ensemble. Mon pays estime, toutefois, qu'il faut interpréter tous les Articles de la Charte à la lumière des termes de son préambule qui ont été si heureusement choisis. Ceux-ci énoncent les buts véritables et fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, buts qui consistent « à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances... ; à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage... ; à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun ».

Estimant que la résolution que nous avons soumise à l'approbation du Conseil s'inspire nettement de ces principes, qu'elle est marquée du sceau de l'impartialité, et ne poursuit d'autres buts que l'équité et la justice, la délégation de la Colombie lui donne son appui le plus énergique.

D'autre part, ma délégation est absolument convaincue que les quatre grandes Puissances responsables de l'administration de Berlin et chargées au premier chef du maintien de la paix s'inspireront de l'esprit de conciliation dont sont animés les six Etats qui présentent cette résolution, et qu'elles auront comme eux le plus vif désir de voir la paix maintenue. Elle croit également que ces grandes Puissances voudront contribuer à faire remporter à cette résolution le plus grand succès possible et à la faire mettre en application de la manière la plus rigoureuse.

Je ne veux pas terminer sans renouveler à Monsieur le Ministre des affaires étran-

tina, who with skill and intelligence has presided over our labours, my most sincere congratulations and my thanks for his concern for, and active efforts toward, peace and world security.

The PRESIDENT (translated from Spanish) : Since the six countries presented their draft resolution at today's meeting, the representatives of the United States of America, Great Britain, France, the Union of Soviet Socialist Republics and the Ukrainian Soviet Socialist Republic, have only just received the exact and complete text.

Therefore, and in accordance with the proposals made by some of the representatives who presented the resolution to the Security Council, it seems wise to us to postpone the meeting for two or three days, that is until Monday, 25 October, at 3 o'clock, in order that the representatives may study the draft resolution in question in its entirety.

The meeting rose at 5.40 p.m.

THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIRST MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 22 October 1948, at 8.30 p.m.*

President : Mr. Warren R. AUSTIN
(United States of America).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

I. Continuation of the election of five members of the International Court of Justice

The PRESIDENT : We shall continue to consider the election of five members of the International Court of Justice, because the consideration of that item on our agenda was not completed this morning. The proof of that is contained in a letter from Mr. H. V. Evatt, the President of the General Assembly, which I shall now read to you. It is dated 22 October and addressed to the President of the Security Council, and states :

"I have the honour to inform you that in the first meeting of the General Assembly held on 22 October 1948 [152nd plenary meeting] for the purpose of electing five members of the International Court of Justice, the following candidates have obtained an absolute majority of votes in the General Assembly :

gères de l'Argentine, qui a présidé à nos travaux avec habileté et intelligence, mes plus sincères félicitations et l'expression de ma reconnaissance pour les efforts assidus qu'il a déployés en faveur de la paix et de la sécurité du monde.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Etant donné que les six pays qui ont élaboré le projet de résolution n'en ont communiqué le texte intégral qu'à la séance d'aujourd'hui, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République soviétique d'Ukraine viennent seulement d'en prendre connaissance.

En conséquence, et conformément aux suggestions formulées par quelques-uns des auteurs, il serait opportun d'ajourner la séance et de reprendre les débats lundi prochain 25 octobre, à 15 heures, afin de permettre aux représentants d'étudier complètement le projet de résolution dont il s'agit.

La séance est levée à 17 h. 40.

TROIS-CENT-SOIXANTE ET ONZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 22 octobre 1948, à 20 h. 30.*

Président : M. Warren R. AUSTIN
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

I. Suite de l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Nous allons continuer à procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice, car ce point de l'ordre du jour n'a pas été épousé ce matin. Voici en effet une lettre de M. H. V. Evatt, Président de l'Assemblée générale, datée du 22 octobre et adressée au Président du Conseil de sécurité. Elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de la première séance de l'Assemblée générale, tenue le 22 octobre 1948 [152^e séance plénière], en vue d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, les candidats suivants ont obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale :